



COMMISSION NATIONALE MER FFPS

HOMOLOGATION D'UN RECORD

Ces dispositions peuvent être utilisées par tout pêcheur licencié à la FFPS qui a capturé un poisson estimant être un record. A l'issue des différentes étapes de la procédure de validation le sportif sera détenteur du titre de record de pêche national pour un type de poisson spécifique et pour une classe de ligne.

Un diplôme attestant de la capture lui sera remis. Le dépouillement de tous les dossiers présentés durant l'année sera effectué durant la dernière quinzaine de l'année en cours. Les états des nouveaux records seront présentés à l'assemblée générale qui suit.

DEMANDE

La demande devra être envoyée au Responsable National des Homologations, le plus tôt possible, c'est-à-dire dans les 30 jours après la capture du poisson.

Les demandeurs doivent s'assurer que :

- L'espèce du poisson est bien établie.
- Le poids du poisson est noté avec précision.
- L'échantillon requis de la ligne soit joint à la demande.
- Les noms et adresses des témoins à la capture et au pesage soient envoyés avec la demande
- Toutes les conditions spécifiques au règlement soient respectées.

L'ESPÈCE DU POISSON

- Recommandations pour les photos jointes :

- . Deux photos électroniques couleurs avec si possible insertion de la date.
 - . Toutes les nageoires devront être visibles et étendues.
 - . Un repère visuel de taille connue devra apparaître sur la photo afin d'établir une relation de taille.
 - . Concernant les raies, ou autres poissons plats, les photos devront montrer les faces supérieures et inférieures du poisson.
 - . Pour le requin, il sera nécessaire de montrer la tête et les dents du requin sur la photo et de joindre à la demande les dents réelles.
- Dans le cas où l'identification d'un poisson serait problématique, il faudra après avoir effectué les photos conserver le spécimen dans un congélateur jusqu'à ce que le vérificateur soit certain de l'identification.
- . Pour les archives des records il est nécessaire d'effectuer des photos supplémentaires du pêcheur avec le poisson, du matériel de pêche utilisé, pour la capture mais aussi de la balance utilisée et du poids affiché.

LE POIDS DU POISSON :

- la pesée du poisson devra se faire avec une balance précise qui dispose d'un certificat de vérification. Ce certificat devra être fourni lors de la demande d'homologation.
- Une pesée sera déclarée non conforme si :
 - * La pesée est effectuée sur la balance d'un particulier ou d'un club pour laquelle un certificat de conformité n'est pas disponible.
 - * La balance utilisée n'est pas compatible avec la taille du poisson.
 - * La pesée est effectuée à bord d'un bateau.
- La signature du peseur doit être celle d'un tiers, celle du pêcheur ou celle du Capitaine du bateau est refusée. Le nom du peseur, son adresse, accompagné du nom et de l'adresse des témoins doivent figurer sur le formulaire.

LES LIGNES :

- Une longueur d'au moins 10 mètres du diamètre du fil le plus petit utilisé sur le moulinet pour la capture devra être jointe au formulaire.
 - Le fil peut être de n'importe quelle matière, mono ou multifilament. Seule sa résistance testée sera prise en compte.
 - Le fil présenté doit être en bon état, ni effiloché, ni éraflé, ni rouillé, dans le cas contraire la demande pourra être rejetée.
- Il est conseillé d'envoyer l'échantillon sur une bobine en fixant les deux extrémités afin d'en faciliter la manipulation.
- Les fils d'acier devront être lavés à l'eau chaude et légèrement huilés afin qu'ils ne rouillent pas.

REMARQUES GÉNÉRALES :

- Une fois le formulaire rempli, il devra être signé par le pêcheur et les témoins de la capture et de la pesée du poisson. Dans certains cas, l'accord du Président Régional pourra être demandé.
- Aucune espèce totalement protégée ne pourra figurer dans la liste des revendications de records.
- Toutes les demandes devront être envoyées au Responsable des homologations le plus rapidement possible avec une enveloppe timbrée.

POIDS ET CLASSE DE LIGNE :

Actuellement, un record est établi pour un type de poisson dans une classe de ligne donnée. Si un record n'existe pas dans une classe de ligne, il peut être créé. Il peut se produire qu'une classe de ligne ne corresponde pas exactement à la résistance indiquée et mesurée. Dans ce cas, la classe de ligne retenue sera toujours la classe de ligne supérieure.

Exemple :

Un poisson capturé avec une ligne donnée pour 9 kg (18 lbs), le test donne une résistance supérieure à 9 kg et inférieure à 10 kg, la classe de ligne retenue sera celle de 10 kg (20 lbs).

Dans ce cas si un record est déjà établi dans cette classe ligne et qu'il est supérieur à celui de la demande, cette dernière ne pourra pas être validée.

Adresse du Responsable des homologations :

Monsieur SAUVEPLANE Olivier - 42 rue Liandier - 13008 MARSEILLE



HOMOLOGATION D'UN RECORD
Compte rendu de capture

NUMÉRO DE LA DEMANDE :

Ce compte rendu doit être rempli en lettres majuscules.

La prise est réalisée dans les eaux territoriales françaises en BATEAU ou PECHE DE BORD DE MER.

1 - ESPÈCE :

Nom propre :

Nom scientifique :

2 - POIDS (en grammes) :

3 - LONGUEUR (en centimètres suivant le plan) :

4 – TOUR DE TAILLE (en centimètres suivant le plan) :

Y

ou

Z

5 - DATE DE LA CAPTURE :

6 - LIEU DE LA CAPTURE :

7 - NOM ET PRÉNOM DE PÊCHEUR :

8 - NUMÉRO DE LICENCE FFPS :

9 - CLUB ET COMITÉ D'APPARTENANCE :

10 - ADRESSE RÉSIDENCE PRINCIPALE :

11 – MATÉRIEL UTILISÉ

Marque de la canne :

Longueur de la canne :

(En centimètres du centre du moulinet à l'extrémité de la canne) :

Longueur de la poignée de la canne :

(En centimètres du centre du moulinet à l'extrémité du talon de la canne) :

Marque du moulinet :

Modèle du moulinet :

Marque du fil utilisé :

Résistance notifiée :

Longueur de la double ligne :

Longueur du bas de ligne :

Type de gaffe utilisée :

Longueur de la gaffe :

Nombre d'hameçons :

Type de leurre ou d'appâts :

12 – BATEAU :

NOM : LONGUEUR :

NOM PRÉNOM DU CAPITAINE :

ADRESSE :

Signature du capitaine

--

13 – CATÉGORIE DE LA LIGNE :

4 lbs	6 lbs	8 lbs	10 lbs	12 lbs	16 lbs	20 lbs	30 lbs	50 lbs	80 lbs	130 lbs		AT
											+	
2 kg	3 kg	4 kg	5 kg	6 kg	8 kg	10 kg	15 kg	25 kg	40 kg	65 kg		

14 – BALANCE :

Lieu de la pesée :

Type de balance :

Numéro de série :

Fabriquant :

(Certificat de vérification de la balance à joindre à cette demande)

Date du dernier contrôle :

Nom du peseur :

Adresse :

Signature



15 – TÉMOINS :

- Témoins de la pesée

1 - Nom :

Adresse :

2 - Nom :

Adresse :

- Témoins de la capture

1 - Nom :

Adresse :

2 - Nom :

Adresse :



DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, _____ certifie sur l'honneur que le poisson faisant l'objet de la présente demande d'homologation a été ferré, combattu et amené à la gaffe par moi, sans assistance de personne et qu'il a été pris dans la stricte observation des règles de la commission mer de la FFPS et que la ligne jointe à cette demande est bien celle ayant servi à la capture du poisson.

SIGNATURE DU PÊCHEUR

Certifié sincère et véritable

Date :

Cadre réservé à la commission nationale MER.

TEST DE RÉSISTANCE DE LA LIGNE :

POISSON IDENTIFIÉ PAR :

ENREGISTRÉ DANS LA CATÉGORIE :

Signature du responsable de l'homologation :

Date :

GUIDE DES MESURES

Mesure longueur X : de l'extrémité du museau à l'échancrure de la nageoire caudale.

Mesure longueur XX : de l'extrémité du museau à l'extrémité de la nageoire caudale

Tour de taille poisson rond Y : prendre la mesure à la partie la plus épaisse du corps de Y à Y

Tour de taille poisson plat Z : prendre la mesure à la partie la plus large du corps.

